

Informations clés pour l'investisseur



Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

M&G (Lux) European Inflation Linked Corporate Bond Fund

un compartiment de M&G (Lux) Investment Funds 1

Catégorie A en EUR – Actions de capitalisation n° ISIN LU1582984149

Géré par M&G Luxembourg S.A.

Objectifs et politique d'investissement

Le fonds vise à dégager un rendement total positif (revenu + croissance du capital) équivalent ou supérieur à l'inflation en Europe, telle que mesurée par l'indice harmonisé des prix à la consommation dans la zone euro calculé par Eurostat, sur une période de trois ans.

Investissement de base : Au moins 50 % du fonds est investi dans des obligations d'entreprise investment grade indexées sur l'inflation. Le fonds peut investir directement ou indirectement en créant des obligations « synthétiques » via la combinaison d'obligations d'État indexées sur l'inflation et d'instruments dérivés.

Le fonds peut également utiliser des instruments dérivés afin de réduire le risque et les coûts, ainsi que pour gérer l'incidence des variations de taux de change sur les investissements du fonds.

Pour plus d'informations sur le type d'obligations détenues et d'instruments dérivés utilisés, veuillez vous référer au Prospectus qui peut être consulté sur www.mandg.fr/documentation

Résumé de la stratégie : Le fonds détient un éventail d'obligations dont les résultats suivent l'évolution de l'inflation. Cependant, le gérant de fonds peut chercher d'autres sources de rendements lorsqu'il considère que cela lui permettra de réaliser l'objectif du fonds. L'approche d'investissement associe l'évaluation des facteurs macroéconomiques à une analyse approfondie de la solvabilité des émissions obligataires à titre individuel. Le gérant de fonds investira typiquement en obligations européennes mais peut également investir dans des obligations émises en dehors de cette région, ainsi que dans d'autres devises, en fonction des sources de valeur identifiées. Le gérant de fonds maintiendra normalement au moins 90 % du fonds en euros.

Autres investissements : Le fonds peut également investir dans des liquidités et des dépôts, des actions préférentielles, d'autres instruments de créance, des warrants et d'autres fonds.

Glossaire

Obligations : Prêts accordés aux gouvernements et à des entreprises portant intérêt.

Instruments dérivés : Contrats financiers dont la valeur est dérivée d'autres actifs.

Obligations indexées sur l'inflation : Obligations dont la valeur et les paiements d'intérêts sont indexés sur l'inflation jusqu'à ce qu'elles soient intégralement remboursées.

Actions préférentielles : Actions qui donnent droit à un dividende fixe dont le paiement est prioritaire par rapport à celui des actions ordinaires.

Warrants : Contrats financiers qui permettent au gérant de fonds d'acheter des actions à un prix fixe jusqu'à une certaine date.

Informations supplémentaires

Ce fonds permet au(x) gérant(s) de fonds de faire des choix discrétionnaires lorsqu'il(s) décide(nt) quels investissements doivent être détenus par le fonds.

Vous pouvez acheter et vendre des actions du fonds lors de tout jour ouvrable. Si nous recevons votre ordre avant 13 h (heure de Luxembourg), vos actions seront rachetées au prix de ce jour-là.

Tout revenu généré par le fonds sera réinvesti dans votre placement.

En sus des frais décrits dans la section Frais, le fonds supportera des coûts de transaction du portefeuille qui seront prélevés sur ses actifs. Ceux-ci sont susceptibles d'avoir une incidence importante sur vos rendements.

Profil de risque et de rendement



• La catégorie de risque ci-dessus est fondée sur des données historiques simulées et pourrait ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

• La catégorie de risque ci-dessus n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer.

• La catégorie de risque la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Les principaux risques susceptibles d'avoir une incidence sur la performance sont décrits ci-dessous :

• La valeur et les revenus générés par l'actif du fonds fluctueront à la hausse comme à la baisse. Ainsi, la valeur de votre investissement pourra aussi bien baisser qu'augmenter. Rien ne garantit que le fonds atteindra son objectif et il est possible que vous ne récupériez pas la totalité de votre investissement initial.

• Les investissements en obligations sont influencés par les taux d'intérêt, l'inflation et les notations de crédit. Il est possible que les émetteurs d'obligations ne paient pas d'intérêts ou ne remboursent pas de capital. Tous ces événements peuvent diminuer la valeur des obligations détenues par le fonds.

• Le fonds peut utiliser des instruments dérivés pour profiter d'une hausse ou d'une baisse attendue de la valeur d'un actif. Si la valeur de l'actif varie de façon inattendue, le fonds peut perdre au moins autant que le montant investi.

• Le fonds est exposé à différentes devises. Des produits dérivés sont utilisés pour minimiser, mais pas toujours éliminer, l'impact des fluctuations de change.

• S'agissant des actions de capitalisation, si l'inflation est faible ou nulle, il existe un risque que les dépenses du fonds dépassent les revenus générés. Si le cas se présente, tout déficit sera compensé par un prélèvement sur le capital du fonds et sa croissance sera réduite.

• Ce fonds applique la méthode de comptabilité du rendement effectif. En conséquence, une partie de la protection du capital contre l'inflation sera distribuée aux détenteurs d'actions de distribution. Les détenteurs d'actions à Revenu recevront donc une partie de la protection du capital à titre de revenus.

• Dans des circonstances exceptionnelles où les actifs ne peuvent être évalués à leur juste valeur ou doivent être vendus à un escompte important pour obtenir des liquidités, nous pouvons suspendre temporairement le fonds dans le meilleur intérêt de tous les investisseurs.

• Le fonds pourrait perdre de l'argent si une contrepartie avec laquelle il fait affaire ne souhaite pas ou devient incapable de rembourser les sommes dues au fonds.

Une description plus détaillée des risques auxquels le fonds est exposé est incluse dans le Prospectus du fonds.

Frais

Les frais présentés dans le tableau servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution de ses parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

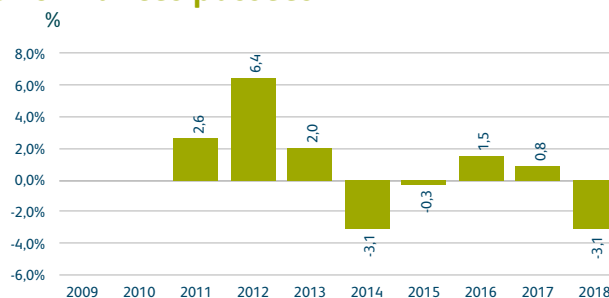
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3,25%
Frais de sortie	0,00%
Ce pourcentage est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant investissement ou avant que le produit de votre investissement ne vous soit versé.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,23%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie communiqués sont des maximums et peuvent être moindres dans certains cas. Vous pouvez obtenir de votre conseiller financier, ou de votre distributeur, la communication du montant exact des frais d'entrée et de sortie qui s'appliquent à votre investissement, ou si vous avez investi directement auprès de nous, nous contacter aux coordonnées figurant dans la section Informations pratiques.

Les frais courants communiqués sont calculés à partir des frais de l'exercice précédent, clos le 31 mars 2019. Ce montant peut changer d'une année sur l'autre. Il ne tient pas compte des coûts de transaction du portefeuille.

Pour des informations plus détaillées sur les frais, veuillez consulter les parties concernées du Prospectus à l'adresse suivante : www.mandg.fr/documentation

Performances passées



■ M&G (Lux) European Inflation Linked Corporate Bond Fund

- Les performances passées ne constituent pas une indication des performances futures.
- Les performances passées ont été calculées en incluant les taxes, les frais courants et la commission de performance à l'exception des frais d'entrée et de sortie.
- Le 16 mars 2018 M&G European Inflation Linked Corporate Bond Fund (un OPCVM britannique agréé) a été fusionné dans ce fonds. Les performances passées avant le lancement de ce fonds le 16 janvier 2018 incluent les taxes britanniques et sont basées sur les frais courants au M&G European Inflation Linked Corporate Bond Fund, qui peuvent ne pas être exactement les mêmes que ceux de ce fonds. Elles ne prennent pas en compte les frais d'entrée et de sortie. Le M&G European Inflation Linked Corporate Bond Fund a été lancé le 16 septembre 2010. Le Catégorie A en EUR capitalisation a été lancé le 16 septembre 2010.

Informations pratiques

Le dépositaire est State Street Bank International GmbH, Luxembourg Branch

Pour plus d'informations sur ce fonds, veuillez visiter le site www.mandg.fr/documentation où vous pourrez obtenir gratuitement un exemplaire du Prospectus disponible en français. L'Acte constitutif, les derniers Rapports d'investissements et les États financiers annuels ou intermédiaires sont disponibles gratuitement en anglais. Notre site Internet fournit également d'autres informations, comme le prix des actions.

Ce fonds est soumis à la législation fiscale du Luxembourg, ce qui peut avoir une incidence sur votre situation fiscale personnelle. Veuillez consulter un conseiller pour obtenir des informations plus détaillées.

La responsabilité de M&G Luxembourg S.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du Prospectus du fonds.

Le fonds est un compartiment de M&G (Lux) Investment Funds 1, un fonds à compartiments multiples constitué en Société d'investissement à capital variable (SICAV). Le Prospectus ainsi que le Rapport d'investissement et les États financiers annuels ou intermédiaires comportent des informations sur les compartiments de M&G (Lux) Investment Funds 1.

Les actifs de chaque compartiment de la SICAV à compartiments multiples sont séparés conformément à la loi. Cela signifie que les actifs appartiennent exclusivement au compartiment concerné et qu'ils ne doivent pas être utilisés ou mis à disposition pour payer les dettes d'un autre compartiment ou de la SICAV à compartiments multiples.

Vous pouvez procéder à un transfert de titres avec les autres compartiments du M&G (Lux) Investment Funds 1. Des frais d'entrée peuvent s'appliquer. Les détails relatifs aux transferts sont fournis dans le Prospectus du fonds ou peuvent être obtenus en appelant le Service relations client de M&G au +352 2605 9944.

D'autres catégories d'actions peuvent appartenir au fonds comme indiqué dans le Prospectus y afférent.

Pour obtenir des informations à jour sur la politique de rémunération du personnel applicable à M&G Luxembourg S.A., notamment une description du calcul de la rémunération et des avantages sociaux, la composition du comité de rémunération, ainsi que l'identité des personnes responsables de l'attribution de la rémunération et des avantages sociaux, veuillez consulter le site www.mandg.fr/remuneration. Un exemplaire papier de ces informations sera disponible gratuitement, sur demande.

Le Fonds est autorisé au Luxembourg et il est réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). M&G Luxembourg S.A. est agréée au Luxembourg par la CSSF.

Les informations clés pour l'investisseur fournies ici sont exactes et à jour au 02 décembre 2019.